

Compte rendu du conseil municipal en date du 29 juin 2021

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. JOSSET. ASCONE.
Mmes MERCIER. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.
M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents excusés : Mme BLANDO et M. CHRETIEN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT

Monsieur le Maire effectue l'appel des membres présents et, après avoir constaté que le quorum était atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

Nomination de membres du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres que suite à la démission de 2 conseillers municipaux faisant partie du CCAS et au vu de la délibération relative à la mise en place du CCAS, en date du 16 juillet 2020, le conseil municipal doit de nouveau délibérer pour nommer 2 membres.

Il signale que la délibération, en date du 16/07/2020, précise que Messieurs Jean-Marie CHATELAIN et Aurélien COQUELET font parties des membres mis en réserve.

Monsieur le Maire indique qu'en principe les membres sont désignés par mode de scrutin secret à la représentation proportionnelle, mais que l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de désigner les membres au scrutin public si les membres de l'assemblée le décident à l'unanimité.

Les membres acceptent à l'unanimité à procéder au vote au scrutin public et approuvent la nomination de Messieurs Jean-Marie CHATELAIN et Aurélien COQUELET membres du CCAS.

Vote à la majorité avec 12 voix pour et 2 absentions de MM. ASCONE et RAVIDAT.

Création de poste d'adjoint.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement futur de la RN2 et des travaux qui seront prévus à compter de l'année 2022, Monsieur le Maire propose aux membres la création d'un poste d'adjoint.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande si le budget dédié aux élus risque d'augmenter au vu de la création de ce poste d'adjoint. Monsieur le Maire lui répond par la négative en lui donnant l'exemple de l'augmentation des indemnités des élus, voté lors de la séance en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUILLON n'avait pas impacté l'enveloppe budgétaire.

Vote à la majorité, avec 12 voix pour et 2 voix contre de MM. ASCONE et RAVIDAT, pour la création de ce poste d'adjoint.

Emprunt travaux école maternelle.

Dans le cadre des travaux de la rénovation thermique de l'école maternelle dont le coût global est de 1 026 665,03 euros H.T. (1 231 998,03 TTC), la commune devra faire appel à un organisme financier (la banque des territoires) pour obtenir les fonds lui permettant de régler les factures liées aux travaux qui devront être payées en un laps de temps très court car la totalité des travaux sera achevée mi-septembre 2021.

De plus, il souligne que les élections départementales et régionales vont retarder les notifications des subventions qui ont été sollicitées par la commune.

Il rappelle que la banque des territoires est un partenaire affilié au programme Petites Villes de Demain.

Cet emprunt est à taux fixe car le gain énergétique du projet représente une économie de 30 %.

La durée de l'emprunt est de 25 ans.

Montant de l'emprunt : 500 000,00 euros ;

Périodicité des échéances : trimestrielle ;

Taux fixe : 1,00 % ;

Durée : 25 ans ;

Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande à ce que la commune récapitule l'ensemble des subventions sollicitées et réceptionnées pour ce projet. Monsieur le Maire lui confirme que cette information sera rendue publique.

Monsieur Vincenzo ASCONE souhaite savoir si l'ensemble des subventions octroyées additionnées à l'emprunt permettra d'absorber l'ensemble des dépenses sans participation des fonds propres de la commune. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmatif.

Vote à l'unanimité.

Recrutement d'un conseiller numérique.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du plan de relance, l'Etat subventionne le recrutement des conseillers numériques pour aider les français à utiliser les outils numériques.

Sont éligibles à ce plan les collectivités territoriales pour lesquelles, l'Etat subventionne le recrutement d'un conseiller numérique à hauteur de 50 000,00 euros sur 24 mois.

Ces conseillers numériques ont pour missions de sensibiliser aux enjeux numériques les citoyens et mettre en œuvre des activités d'initiation au numérique au profit des usagers.

La commune fait partie des structures lauréates qui bénéficieront de postes de conseillers numériques.

La commune souhaite recruter un conseiller numérique pour mettre en place des cours informatiques aux administrés et les accompagner dans leurs démarches numériques. De plus, ce conseiller numérique assistera les administrés souhaitant utiliser le pôle numérique de la poste (offert suite à l'ouverture de l'agence postale communale).

Le salaire prévu à cet effet variera entre 1 300,00 euros et 1 400,00 euros.

La date limite du recrutement est fixé au 20 août 2021.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande si cela viendra compléter la commission numérique, ce à quoi Monsieur le Maire lui précise que la commission numérique n'a rien à voir avec ce projet qui va permettre d'engager un agent pour cet appel à projet.

Vote à l'unanimité.

Signature convention conseiller numérique.

Toujours dans le cadre du recrutement d'un conseiller numérique, la commune doit signer une convention de financement avec l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) avant de procéder au recrutement d'un conseiller numérique.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande à ce qu'on lui adresse la convention pour lecture.

Vote à la majorité avec 12 voix pour et 2 abstentions de MM. ASCONE et RAVIDAT.

Tarifs de location de la nouvelle salle des fêtes.

Monsieur le Maire signale que la nouvelle salle des fêtes a reçu un avis favorable suite à la visite de la commission de sécurité en date du 04 juin 2021. Cette salle qualifiée d'atypique car elle ne dispose pas d'accès PMR.

A cet effet, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de location de la salle.

Une consultation a été effectuée, auprès des communes environnantes, dans le but de recenser les tarifs appliqués.

	Beugnies	Flaumont	Sémeries	Sains du Nord
Location	450 euros	420 euros le week-end + 120 euros par journée supplémentaire	380 euros avec un chèque d'acompte de 200 euros	Tarif sainsois : 300 euros (400 euros pour les extérieurs) le week-end, 150 euros (250 euros extérieurs) un jour de semaine et 200 euros (300 euros extérieurs) pour 2 jours en semaine
Caution	500 euros	400 euros	500 euros	500 euros pour les sainsois et 700 euros pour les extérieurs
Consommables	Compris dans le prix de la location	Compris dans le prix de la location	Compris dans le prix de la location	Compris dans le prix de la location
Observations		Au-delà de 100 personnes, 1 euro supplémentaire est exigé	Un chèque de caution de 80 euros pour la vaisselle	Demande d'arrhes à hauteur de 50 % du montant de la location - si non respect du limiteur niveau sonore qui occasionne l'intervention d'un technicien communal, le déplacement est facturé 150 euros

	Anor	Fourmies	Boussières sur Sambre	Jeumont
Location	260€ 441€ (extérieurs)	400€ 600€ (extérieurs)	550 €	350€ 600€ (extérieurs)
Caution	500 euros	1000 euros	500 euros	25% du montant de la location
Consommables	Compris dans le prix de la location	Compris dans le prix de la location	Compris dans le prix de la location	Compris dans le prix de la location
Observations	Forfait vaisselle: 1 armoire (120 pers) = 93€. 2 armoires (240 pers)= 185€ Forfait nettoyage = 93€ Arrhes 1/4 du prix de location	100€ la journée supplémentaire Forfait location vaisselle: 80€ Forfait ménage: 200€	150€ la journée supplémentaire Chauffage: 50€ Forfait nettoyage: 100€	Arrhes de 25% du montant de la location. Forfait vaisselle 80€

Monsieur Vincenzo ASCONE demande si des tarifs préférentiels ont été décidés pour les Avesnellois.

Monsieur le Maire indique qu'après avis de la commission des finances, qui s'est réunie le 29 juin 2021, cette dernière a émis ses décisions concernant les tarifs :

Banquet week-end : 1 000,00 euros ;

Vote à la majorité avec 12 voix pour et 2 abstentions de MM. ASCONE et RAVIDAT.

Conférence et séminaire : tarifs dégressifs à la semaine :

Lundi : 500,00 euros ;

Mardi : 400,00 euros ;

Mercredi : 300,00 euros ;

Jeudi : 200,00 euros ;

Vendredi : 200,00 euros.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que la salle de part sa superficie nécessitera un forfait ménage d'un montant de 200,00 euros que ce soit pour les tarifs banquet et conférence.

Vote à l'unanimité.

De plus, la caution est fixée à 1 000,00 euros que ce soit pour les tarifs banquet et conférence.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à préciser que ces tarifs seraient susceptibles d'être modifiés et il énonce aux membres du conseil de ne pas à hésiter à émettre une idée à l'utilisation de cette salle dont le coût global avoisine les 2 000 000,00 euros.

Convention Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commune d'Avesnelles et la commune d'Avesnes-sur-Helpe ont posé conjointement, en date du 28 octobre 2020, leurs candidatures au programme Petites Villes de Demain dont l'objectif est de financer les projets de revitalisation des centres-villes.

La commune de Sains du Nord a soumis sa candidature le 13 novembre 2020.

Une convention d'adhésion des 3 communes au programme, avec en partenariat la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, a été élaborée par l'ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) qui sera paraphée par l'Etat.

Cette convention n'engage à rien mais accepte le fait que la commune adhère au programme Petites Villes de Demain. Mais une convention ORT de revalorisation du territoire - qui constituera un engagement avec le recrutement d'un chef de projet ainsi que le projet à définir - devra être actée dans les 18 mois.

Cette convention définit l'engagement des collectivités bénéficiaires ainsi que la mise en œuvre d'un projet de territoire basé sur la stratégie de revitalisation.

La signature de cette convention sera organisée le 30 juin 2021.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que le programme Petites Villes de Demain positionne la commune en priorité pour les emprunts à contracter dans la définition des projets à venir.

Monsieur Vincenzo ASCONE demande si la commune est seule à candidater ou si elle est en partenariat avec la commune d'Avesnes-sur-Helpe. Monsieur le Maire précise que la candidature a été conjointe dans

le but de mutualiser le programme mais que chaque commune aura ses propres projets et qu'en aucun cas il n'y aura un rapprochement Avesnelles/Avesnes-sur-Helpe.

Vote à l'unanimité.

Convention partenariat ADUS.

En préambule, Monsieur le Maire demande si les membres de l'assemblée connaissent l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS).

Il précise que l'ADUS est venue effectuer une présentation du territoire de la commune et que cette présentation était gratuite.

Dans le cadre du plan d'actions des projets de revitalisation du centre-bourg suite aux différents appels à projets futurs qui seront définis par le plan de relance, la commune aura besoin d'un accompagnement technique dans l'élaboration de ces projets.

L'ADUS aura pour mission d'assurer les tâches suivantes :

- Réalisation d'une étude de revitalisation du centre-bourg (diagnostic, enjeux et propositions d'action),
- Assistance conseil dans l'élaboration et le suivi des projets urbains et dans la déclinaison du plan d'actions de la Ville d'Avesnelles,
- Présence aux comités techniques (préparation, animation des réunions),
- Contribution à la concertation, au suivi des études et contribution au bon déroulement à l'avancement des projets,
- Accompagnement sur les thématiques de ville durable et qualité environnementale des bâtiments,
- Interface entre les élus, les personnes publiques associées (Etat, Région, EPCI...), les services administratifs et techniques de la commune d'Avesnelles.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire indique que le montant forfaitaire est fixé à 20 000,00 euros mais que ce dernier pourra être subventionné par le programme Petites Villes de Demain.

L'ADUS, qui travaille aussi sur le PLUI de la Communauté de Communes, pourrait être définie comme chef de projet car elle dispose d'une compétence du territoire et elle a une vision réaliste locale contrairement à d'autres agences de l'urbanisme de grandes villes qui ont une vision très éloignée des besoins de développement en milieu rural.

Vote à la majorité avec 12 voix pour et 2 abstentions de MM. ASCONE et RAVIDAT.

GRDF redevance d'occupation domaine public provisoire 2021.

En date du 15 juin 2021, GRDF a adressé un courrier dans lequel figure l'état des sommes dues au titre de l'occupation du domaine public provisoire par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021.

Cette redevance est calculée au barème (fixé par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007) de 0,35 €/mètre multiplié par le nombre de linéaire de canalisation des travaux effectués pour lequel est appliqué un coefficient multiplicateur.

En ce qui concerne l'année 2021, le montant de la redevance est de 1 000,57 euros.

A cet effet, la commune doit émettre un titre de recettes au montant de 1 000,57 euros accompagné de la délibération du conseil municipal fixant le montant de la redevance.

Vote à l'unanimité.

Subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe budgétaire allouée aux subventions de la commune est de 18 000,00 euros.

Il énumère les associations qu'a rencontré Monsieur Pascal PETIT, en grande majorité car une minorité n'a pas répondu à Monsieur PETIT, à l'aide du tableau élaboré par ce dernier.

	Subvention versée en 2020	Proposition pour l'année 2021	Vote du conseil municipal
1) DJAMENDO	306,00 €		0,00 €
2) LES DIABLOTINS	306,00 €	306,00 €	306,00 €
3) UNC	203,00 €	203,00 €	203,00 €
4) CLUB PETANQUE AVESNELLOIS	306,00 €	306,00 €	306,00 €
5) CHASSEURS REUNIS	306,00 €	306,00 €	306,00 €
6) AMITIES AVESNELLOISES	306,00 €	306,00 €	306,00 €
7) PETIT BONHEUR	306,00 €	306,00 €	306,00 €
8) LES ARCHERS	306,00 €	306,00 €	0,00 €
9) LARA BILLARD	306,00 €	306,00 €	306,00 €
10) MEDAILLES MILITAIRES	153,00 €	PAS DE SUBVENTION	0,00 €
11) JSA FOOTBALL	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
12) AU JARDIN TRANQUILLE	306,00 €	306,00 € / PAS DE RETOUR	306,00 €
13) BIBLIOTHEQUE	765,00 € + 250,00 €	800,00 €	800,00 €
14) CYCLE AMEN	306,00 €	306,00 € / PAS DE RETOUR	306,00 €
15) SOCIETE BOULISTE	306,00 €	306,00 €	306,00 €
16) 7 NAINS	306,00 €	306,00 €	306,00 €
17) ROLLER EN AVESNOIS	306,00 €	306,00 €	0,00 €
18) OCCE (COOPERATIVE)	3 750,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
19) ASSO PERSO COMMU (NEW)	4 000,00 €		4 000,00 €
20) AP2A (NEW)	X (NEW)	X	0,00 €

Nom	Versé en 2020	Proposition pour l'année 2021	Vote du conseil municipal
21) VOLLEY	X	750,00 € (suite réunion Al. BERTRAND)	750,00 €
22) AMIS DU KIOSQUE	X (NEW)	306,00 € (SUBV DEMARRAGE)	306,00 €
23) POKER CLUB AVESNELLOIS	X (NEW)	306,00 € (SUBV DEMARRAGE)	306,00 €
24) LA 1337	X (NEW)	306,00 € (SUBV DEMARRAGE)	306,00 €
25) JSA MUSCULATION	X (NEW)	X	0,00 €
26) BADMINTON	X (NEW)	306,00 € (SUBV DEMARRAGE)	306,00 €
27) GARDON AVESNOIS	X	150	150,00 €
28) RYTHME ET REVERENCE	X	X	0,00 €
29) ASSO DEF LOCA PARTNORD	X	X	0,00 €
30) ASHTANGA	X	X	0,00 €
31) COQUELICOT	X	X	0,00 €
		Total	17 937,00 €

Vote à l'unanimité.

Liste des actes paraphés par délégations du Maire.

En date du 16 juillet 2020, le conseil municipal a délibéré sur les délégations du Maire. Ces dernières permettent au Maire de parapher certains actes afin de faciliter et d'accélérer la gestion de la commune. L'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales précise que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

En ce sens, la liste des décisions et actes administratifs sont :

- 18 juin 2021 : dépôt de dossiers de demandes de subvention relatives aux équipements sportifs (salle de sports et salle Francis BAROCHE) ;
- 23 juin 2021 : arrêté municipal de fermeture administrative de l'école maternelle suite au passage de la commission de sécurité, le 18 juin 2021 ;
- 24 juin 2021 : arrêté d'autorisation d'emprunt banque des territoires pour acter le taux fixe de 1 % concernant le prêt de 500 000 euros.

Questions diverses.

Néant.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Cour Régionale des Comptes est venue présenter son rapport et que ce dernier sera communiqué dans deux semaines.

Fin de la séance à 19 h 14.